



Délibération du Conseil d'Administration n° 19-25
Séance du mercredi 15 octobre 2025

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le mercredi 15 octobre 2025 à 15h00 au lieu ordinaire de ses séances et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Rachid AKHRAZ	Administrateur
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Daniel BLANC	Administrateur
Mme Marlin BOTROS	Administratrice
M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur
Mme Linda BOUSLAMTI	Administratrice
Mme Valérie DE FARIA	Administratrice
Mme Odile DROUILLY	Administrateur
Mme Sabrina ECARD	Administratrice
M. Raoul JOURNO	Administrateur
M. Pierre LE BEL	Administrateur
Mme Nadia METREF	Administratrice
M. Jérôme PACCINI	Administrateur
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice
M. Ramzi ZINAOUI	Administrateur

20 présents

Absents :

M. Malik DJABALI	Administrateur, pouvoir à M. AKHRAZ
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président, pouvoir à Mme CAVECCHI
M. Georges MOTHON	Administrateur, pouvoir à M. PUEYO

3 absents dont 3 ayant donné pouvoir

Direction/Service : Direction des Ressources internes et juridiques - Direction Financière

Objet : Evolution des loyers au 1^{er} janvier 2026

Vu l'article R421-16 alinéa 5 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L442-1 alinéa 1 à 14 du Code de la Construction et de l'Habitation ;



Vu l'article 14 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 ;

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé ;

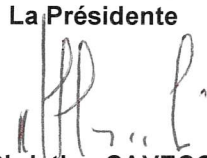
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'augmentation des loyers conventionnés, non conventionnés et des annexes (parkings...) à hauteur de 1,04 % maximum au 1er janvier 2026 sur la base de l'Indice de Révision des Loyers du 2^{ème} trimestre 2025 à 1,04 %. Sont exclues de cette augmentation les 20 logements en étiquette énergétique « G » :
 - Argenteuil – Leopold Hirsch - 17 logements – programme 0788
 - Auvers sur Oise – 3 logements – programme 0154
- **AUTORISE** la réévaluation des autres baux locatifs sur la base des indices respectifs ;
- **AUTORISE** la possibilité d'augmenter en sus de l'Indice de Révision des Loyers, les taux de loyers des patrimoines réhabilités jusqu'à 5% avec autorisation administrative ; ce plafond peut toutefois être relevé, dans le cas d'un accord collectif conclu avec les associations représentatives des locataires.

Approuvé à la majorité

5 votes contre : M. BLANC, Mme BOUSLAMTI, Mme METREF, M. PACCINI, Mme YAKOWENKO

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**


Marie-Christine CAVECCHI